COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE
TRIATHLON
ILLE ET VILAINE

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES STAGES CD TRI 35

Les stages organisés par le comité départemental de triathlon, réservés aux triathlètes licenciés à la Fédération Française de Triathlon (F.F.TRI.) doivent permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur préparation habituelle et assurer les meilleures conditions possibles. L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respecter de tous.

1- Le programme de stage est fixé par le responsable technique en liaison avec les autres intervenants. Il prévoit les plages horaires d'entraînement, de récupération et de loisirs.

2- Tous les athlètes qui participent au stage doivent être en mesure de réaliser l'ensemble du programme proposé par les responsables de stage. Un athlète blessé avant le début du stage ne sera pas autorisé à participer au stage.

3- Le respect mutuel entre triathlètes, cadres et personnels du lieu d'accueil est le principe fondamental de toutes relations.

4- Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous, notamment être ponctuel, ne pas dégrader les lieux d'hébergement, d'entraînement et le matériel.

5- La consommation d'alcool, le tabagisme et la drogue sont strictement prohibés.

6- Le non-respect d'autrui, tout comportement portant atteinte à la moralité ou au bon déroulement du stage, seront sanctionnés.

7- Les parents des triathlètes mineurs doivent obligatoirement signer le présent règlement.

8- L'utilisation de portable lors des repas est interdite.

9- Le directeur du stage se réserve le droit après contact avec les parents de l'intéressé(e), d'exclure tout athlète qui aurait dérogé aux règles de vie mentionnées ci-dessus.

Je soussigné NOM :

Prénom :

Déclare avoir pris connaissance du présent règlement intérieur.

Date et signature :

Date et signature des parents (pour les mineurs) :